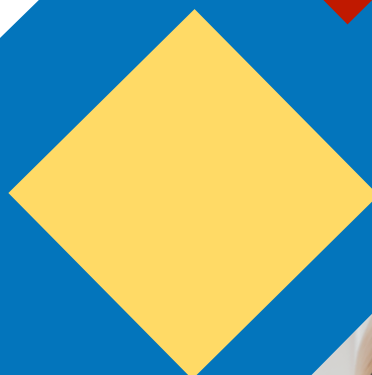
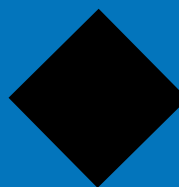




C S P
I I I

Coopérative de solidarité les PILIERS

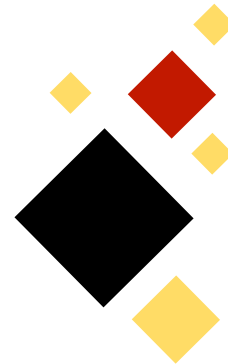


RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Coopérative de solidarité les PILIERS

Le 6 juillet 2022

INFORMATIONS GÉNÉRALES



1. **Désignation** : Coopérative de solidarité les PILIERS
2. **Fondation** : Le 19 mars 2020
3. **Exercice financier et rapport annuel** : Il couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 (année 2021-2022)
4. **Domicile** : 407-4293, rue Jean-Talon Ouest, Montréal (Québec) H4P 0B2
5. **Site WEB** : www.cooplespiliers.ca
6. **Administrateurs et dirigeants** :
 - Jean Dermine, président
 - André Bérard, vice-président
 - Marie-Luce Houde-Simard, secrétaire
 - Hélène Joubert, trésorière (décédée en décembre 2021)
 - Thomas Viardot, administrateur et trésorier depuis février 2022
 - Anne-Marie Girard, administratrice
 - Britta Hauswirth, administratrice depuis février 2022
 - Nathalie Parent, administratrice

Le Conseil d'administration est composé de 7 administrateurs qui représentent nos 3 catégories de membres. Il y a 3 postes pour les membres utilisateurs (M. Bérard, M. Dermine et Mme Parent), 2 postes pour les membres travailleurs (Mme Houde-Simard et M. Viardot) et 2 postes pour les membres de soutien (Mme Girard et Mme Hauswirth).

7. **Nombre de membres** : Au 31 mars 2022, la coopérative était composée de 63 membres (4 membres utilisateurs, 2 membres travailleurs et 57 membres de soutien), en hausse de vingt membres par rapport à l'année précédente.
8. **États financiers 2021-2022** : Ils sont présentés à l'Annexe 1 sous forme de rapport de mission de compilation.
9. **Date de tenue de l'assemblée générale annuelle** : Cette assemblée a été tenue, en présentiel à Montréal, le mercredi 8 septembre 2021.
10. **Date de tenue d'une assemblée générale extraordinaire** : Cette assemblée a été tenue à distance par Zoom, le mercredi 1^{er} décembre 2021. Elle visait à clarifier notre Règlement de régie interne concernant le contrat de membre.
11. **Nombre de réunion du Conseil d'administration** : Le Conseil a tenu 11 réunions. De manière générale, ces rencontres mensuelles sont le 1^{er} mercredi du mois (avec relâche au mois d'août).
12. **Nombre de réunion du Comité d'architecture** : Ce comité, créé en mars 2022, a tenu une rencontre. Il a comme mandat d'aider le Conseil d'administration à prendre les meilleures décisions possibles dans son champ de compétence. Il est composé de deux administrateurs (Mme Hauswirth, architecte et présidente du comité et M. Dermine) et d'un membre (M. Pascal Lavoie, urbaniste).

13. Courriel informatif aux membres : Une première communication a été envoyée aux membres au début décembre 2021.

14. Membre : Notre coopérative est membre de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) et de la Caisse Desjardins des Versants du mont-Royal.

A. Faits saillants de l'ANNÉE 2021-2022 (1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)

1. Décès d'Hélène Joubert

Notre organisation n'aurait pu voir le jour sans l'apport essentiel de Mme Joubert qui a été la première personne, au début 2017, à croire au potentiel des concepts de la future Coopérative de solidarité les PILIERS. C'est donc avec tristesse que nous avons appris son décès en décembre 2021.

Quelques jours avant son décès, elle a tenu à rencontrer Jean Dermine pour s'occuper de trouver un autre architecte pour la remplacer au Conseil d'administration. Grâce à sa précieuse recommandation, nous pouvons maintenant compter sur l'expertise d'une nouvelle administratrice, Mme Britta Hauswirth, architecte et gestionnaire de projets à l'Université de Montréal.

2. Première phase de capitalisation

Lors de l'exercice financier 2020-2021, nous avons amassé auprès de nos membres (individus), la somme de 6 000\$. L'année 2021-2022, nous a permis de récolter 18 000\$ à savoir :

- ◆ 10 000\$ de la Caisse Desjardins des Versants du mont-Royal pour obtenir le statut de membre de soutien argent.
- ◆ 7 000\$ en subventions de la part de PME MTL Centre-Ville.
- ◆ 1 000\$ amassé auprès de nouveaux membres de soutien.

Au total nous avons amassé 24 000\$, nous avons donc dépassé notre objectif de 15 000\$ relié à notre à notre fonds de démarrage. Au 31 mars 2022, nous avons complété notre première phase de financement.

Au cours de l'année 2022-2023, nous commencerons une deuxième ronde de financement.

3. Embauche d'une firme d'architectes

Afin de nous aider à trouver un terrain institutionnel pour un projet pilote, nous avons embauché à l'été 2021, la firme d'architectes Rayside Labossière. Cette dernière nous a fourni, à l'automne 2021, des esquisses d'un immeuble de micrologements sur piliers (intérieur et extérieur) intégrées à une présentation détaillée.

4. Embauche d'une firme d'avocats

À l'été 2021, nous avons mandaté la firme d'avocats Therrien Couture Jolicoeur (TCJ) pour nous aider à clarifier la structure de notre mouvement et les futures actions à prendre.

Après analyse de nos besoins, TCJ recommande que nos coopératives associés (terme retenu pour désigner les coopératives de notre mouvement) soient régies par un contrat de type licence avec la coopérative mère. Cette structure a l'avantage d'être plus simple et moins onéreuse à implanter qu'un système de franchises. Le rapport détaillé explique les étapes pour créer cette structure et les actions à prendre pour protéger nos actifs (nom et logo). Selon une estimation de cette firme, il faudrait prévoir une somme d'environ 16 000\$ pour compléter l'ensemble du travail.

5. Recherche d'un projet pilote, de financement et d'un parrain

À la fin 2021, nous avons eu des discussions prometteuses avec l'Université de Montréal pour un projet pilote. Cependant, cette institution nous a informé, à la fin janvier 2022, que notre projet est malheureusement apparu incompatible avec les orientations institutionnelles actuelles de leur plan des espaces.

Au cours de cette période, des courriels exploratoires ont été envoyés au Collège Notre-Dame et au Collège Jean-de-Brébeuf. Un suivi devait être fait auprès de ces collèges en février 2022.

Des discussions au Conseil d'administration de février et de mars 2022, nous ont convaincu de revoir le document de notre firme d'architectes et notre fiche promotionnelle utilisés pour trouver un terrain institutionnel pour construire notre projet pilote. Les échanges au CA ont été alimentés par des discussions avec des architectes et un urbaniste. Le Conseil a convenu des points suivants :

- ◆ Fusionner les deux documents afin d'en optimiser le contenu
- ◆ Peaufiner et raccourcir le nouveau document promotionnel afin de mieux expliquer et visualiser notre mission et nos concepts
- ◆ Éviter une personnalisation du contenu axée sur une institution en particulier afin de rendre le tout davantage accessible aux partenaires potentiels
- ◆ Créer un Comité d'architecture, qui va aider le Conseil à réviser le contenu de notre document promotionnel et à mieux identifier nos besoins pour optimiser les corrections et ajustements qui seront demandés à nos d'architectes.
- ◆ Suspendre, le temps d'avoir le nouveau document promotionnel, les démarches pour trouver un projet pilote, du financement et un parrain.

B. Conclusion

L'année 2021-2022 a permis plusieurs réalisations importantes et de/d' :

- ◆ Compléter notre première phase de financement
- ◆ Poursuivre le recrutement de membres
- ◆ Obtenir un premier document promotionnel de notre firme d'architectes
- ◆ Déterminer, grâce à l'apport de notre firme d'avocats, la structure légale de notre mouvement et les actions à prendre pour protéger nos actifs
- ◆ Prendre une pause pour produire un meilleur document promotionnel afin de hausser les probabilités de trouver un terrain pour implanter un projet pilote, du financement additionnel et un parrain.

Avec ces réalisations, nous prioriserons en 2022-2023 des démarches pour trouver :

- ◆ Un terrain institutionnel pour construire un projet pilote de micrologements
- ◆ Du financement additionnel pour le développement de notre coopérative et de manière spécifique :
 - De fournir par l'entremise de notre firme d'architectes, lorsque requis pour obtenir un projet pilote, des esquisses adaptées à un terrain
 - Des liquidités pour la mise en œuvre du rapport de notre firme d'avocats.
- ◆ Du financement gouvernemental (fédéral, provincial et municipal) relié à un projet pilote
- ◆ Un parrain afin de nous aider dans notre développement : il sera probablement plus facile de dénicher cette personne quand nous aurons une entente pour construire un projet pilote.

Remerciements : Notre coopérative n'aurait pu voir le jour et se développer sans ses membres fondateurs, sans ses administrateurs et dirigeants, sans ses membres et sans ses divers partenaires. Nous tenons à les remercier pour leurs précieuses contributions.